



N°30
26/09/2019



Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FDGDON 64**
sylvie.desire@fdgdon64.fr
Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalis.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**
p.mouquot@gironde.chambagri.fr
Suppléance :
FDGDON 64 / ARVALIS
sylvie.desire@fdgdon64.fr
a.peyhorque@arvalis.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**
q.lambert@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs 87000
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Grandes cultures N°X
du JJ/MM/2019 »**



Edition Aquitaine

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2019

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Prairie

- **Période de "vigilance anti-chenilles"** : surveillance des parcelles à accentuer. Quelques papillons piégés, des chenilles présentes sur le pays basque et le Béarn.

Colza

- **Altise des crucifères** : risque moyen dans les parcelles n'ayant pas dépassé le stade 3 feuilles. Nul dans les autres situations.
- **Taupin** : de nombreux dégâts sont observés.
- **Tenthrede** : risque moyen à fort.
- **Grosse altise** : début du vol.
- **Limace** : attention au retour de conditions météorologiques plus humides dans les parcelles n'ayant pas atteint le stade 3 feuilles.

Prairies

• Les observations de la semaine

Les tournées (réseaux "classique" et "pièges connectés") ont eu lieu entre la fin de semaine dernière et ce début de semaine.

Un papillon a été piégé à Macaye et 3 à Roquiague.

Des chenilles ont été observées avec des densités de moyenne à forte (> 20/m²) sur un bon nombre de sites : Briscous, Macaye, St Pee sur Nivelle, Roquiague, Arette, Chéraute et Mendionde.

De nombreuses parcelles ont été rasées par pâture et de ce fait on n'y trouve plus de chenilles.

La 3^{ème} génération de chenilles est en cours ; il importe maintenant de faire le tour de ses prairies, au maximum tous les 2 jours et idéalement à la rosée, afin de pouvoir repérer les jeunes chenilles qui se seraient collées aux bottes.

Seuil indicatif de risque :

- si plus de 10 chenilles /m², en croissance végétale faible ;
- plutôt 20 larves / m² pour une croissance végétale plus soutenue.

Méthodes alternatives :

La gestion du ravageur peut se faire de façon mécanique : fauche, pâture voire piétinement /roulage ou chaulage (à la chaux vive).



Chenille à Macaye (Photo CA64)

L'usage de spécialités phytosanitaires demande de ne pas oublier de prévenir les apiculteurs qui auraient des ruches à proximité des prairies en question ...

La prochaine tournée aura lieu la semaine prochaine.

Contacts :

Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques : MC MAREUX 06 24 42 59 54 // P MAHIEU 06 85 30 22 70

Colza

• Analyse de risque élaborée à l'échelle des territoires Aquitaine et Ouest Occitanie

Le réseau d'observations colza de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) est actuellement en cours de construction. L'élaboration de l'analyse de risque 2019-2020 se fera sur les territoires Aquitaine et Ouest-Occitanie grâce à des parcelles fixes qui feront l'objet d'observations hebdomadaires. Cette semaine, l'analyse de risque est en partie issue de retours terrains, de tours de plaine et de **22 observations**.



Vous êtes agriculteur, conseiller agricole, etc. ? La surveillance de l'état sanitaire et la performance du colza vous intéresse ?



Alors n'hésitez plus, intégrez le réseau BSV en Aquitaine et Midi-Pyrénées/Ouest-Audois et **devenez observateur colza** !

Demandez plus d'information à votre animateur filière Terres Inovia (mail : q.lambert@terresinovia.fr).

• Stades phénologiques et état des cultures

L'absence de pluie depuis la mi-août a considérablement perturbé les chantiers de semis et dans certaines situations, la levée de la culture. La période de semis idéale est aujourd'hui dépassée et les surfaces emblavées pour la campagne 2020 sont en baisse.

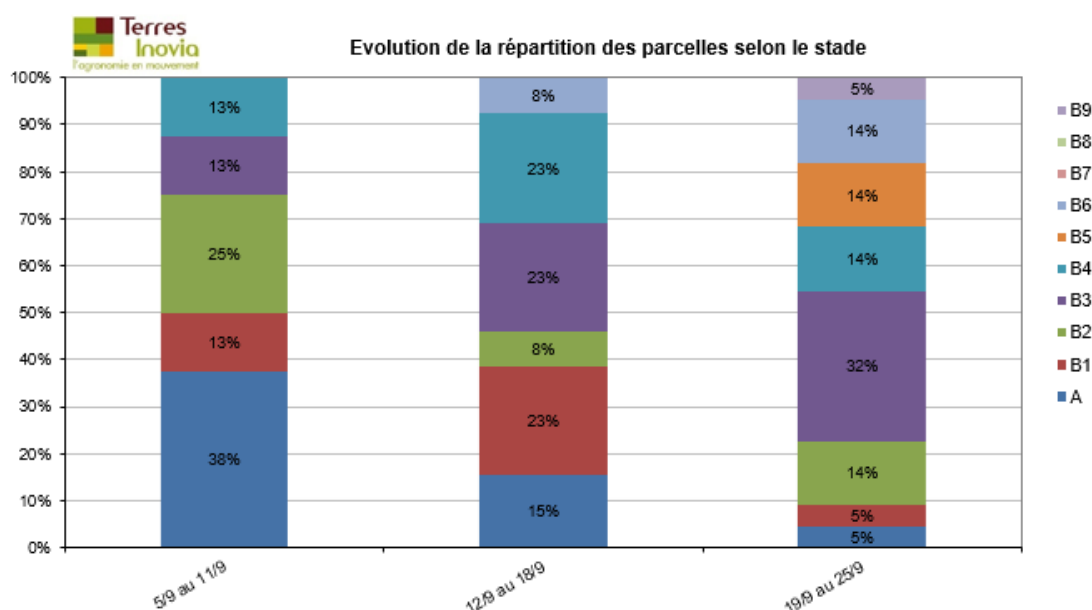
Dans les parcelles levées, on distingue principalement deux cas :

- Les semis avant ou autour du 15 août qui ont profité des pluies à cette date. Ces parcelles sont homogènes et le peuplement est globalement satisfaisant (sauf cas pression biotique importante).
- Les semis après le 15 août. Parcelles non levées ou de manières hétérogènes, stades hétérogènes également. Elles n'ont profité que de l'humidité résiduelle du sol cumulée à de rares pluies, on constate donc une faible croissance et vigueur au départ.

Lien Terres Inovia : [Période idéale de semis dans le Sud-ouest](#)

Les récentes pluies, même avec de faibles cumuls, profiteront aux parcelles déjà levées et aux parcelles en cours de levée. Dans ce dernier cas, attention à la pression des bioagresseurs (grosse altise et limace) sur des jeunes plantes.

Les parcelles du réseau les plus précoces sont au stade B4 (BBCH14 : 4 feuilles), B5 (BBCH15), B6 (BBCH16), B9 (BBCH19). La majorité des parcelles sont au stade B3 (BBCH13 : 3 feuilles). Enfin, les parcelles les plus tardives sont en cours de levée.



Rappel : un stade est atteint dans une parcelle lorsque 50% des plantes l'ont atteint.

Lien vers : [Note Terres Inovia pour les cultures en remplacement d'un colza](#)

• Altise des crucifères ou petite altise

La présence de petites altises a été généralisée sur le réseau Aquitaine et Ouest-Occitanie au cours du mois de septembre. L'intensité des attaques est forte par endroit et le seuil indicatif de risque a pu être dépassé. Ces attaques sont très préjudiciables à la culture puisque les conditions climatiques ne sont pas propices à une croissance rapide. L'analyse du risque se fait sur plante, en prenant en compte le nombre de pieds avec morsures et la surface foliaire touchée. L'observation du ravageur peut être complétée par des relevés sur la cuvette jaune.

Soyez attentifs dans les bordures de parcelles.

Cette semaine, 9 parcelles déclarent la présence du ravageur, dont 1 dépasse le seuil indicatif de risque. Il semblerait que la pression soit légèrement moins forte que la campagne passée.



Petite altise sur colza
(photos Terres Inovia).

Période de risque : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles compris.

Seuil indicatif de risque : 8 pieds sur 10 avec morsures.

Évaluation du risque : risque moyen dans les parcelles n'ayant pas dépassé le stade 3 feuilles, à nul dans les parcelles ayant dépassé le stade le stade 3 feuilles.

Bien que près de la moitié des parcelles du réseau de suivi dans le cadre du BSV soient sorties de la période de risque, de nombreuses parcelles dans la région sont encore concernées. Le ravageur a été observé dans de nombreuses situations au cours des semaines précédentes, bien qu'il le soit un peu moins aujourd'hui.

• Tenthrède de la rave

Les adultes sont fréquemment observés dans la cuvette jaune (sans danger direct, indique la présence du ravageur dans la parcelle). On note également des dégâts dû aux larves dans l'Aude, la Haute-Garonne, le Gers, le Lot-Garonne, le Tarn et le Tarn-et-Garonne. Une attaque importante dans la Haute-Garonne (25 % de la surface foliaire détruite).

Période de risque : de la levée jusqu'au stade 6 feuilles.

Seuil indicatif de risque : 25 % de la surface foliaire détruite par les larves de tenthrèdes.

Évaluation du risque : Risque moyen à fort.

La présence d'adultes dans les cuvettes est signalée dans de nombreux secteurs, signe de prochaines pontes et donc de futures larves. Surveillez vos parcelles jusqu'au stade 6 feuilles. Les conditions peu poussantes aggravent le risque. Soyez vigilant et réactif en cas de pullulation.

• Taupin

De nombreux dégâts de taupins ont été observés cette année. La période estivale, chaude et sèche, a été favorable au ravageur. A ce jour, on note des dégâts dans le Gers, la Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne. N'hésitez pas à alerter votre technicien en cas de doute sur l'origine d'un manque de peuplement sur certaines zones de votre parcelle.

• Noctuelle de la tomate

Comme l'année dernière, la présence de noctuelle de la tomate (*Héliothis armigera*) dans les colzas de la région est à noter (Gers, Lot-et-Garonne, Haute-Garonne). La noctuelle de la tomate est une espèce polyphage. Les larves, cette année, n'ont pas engendré de pertes de pieds.

• Vers gris

Des dégâts de vers gris nous sont remontés mi-septembre (Gers, Haute-Garonne, Tarn). Le nombre de parcelles touchées semble peu important et les pertes de pieds peu intenses.

• Punaise

Des dégâts de punaises sur colza ont été remontés fin août, début septembre dans quelques départements du Sud-Ouest (Haute-Garonne, Gers, Aude, Tarn etc.). Ces attaques, heureusement peu fréquentes, étaient intenses et provoquaient la perte de pieds par succion (pied séché ressemblant à des dégâts de taupin). Des dégâts ont été observés jusqu'au stade 4 feuilles. Cette espèce est différente de celle qui touche le soja. Plus d'information dans le lien ci-dessous. Ce ravageur n'est plus observé dans aujourd'hui.

Lien Terres Inovia : [Article punaise](#)



Cuvette jaune en situation
(photo Terres Inovia). Rapprochez-vous de votre conseiller pour en obtenir une.



Larve de tenthrède de la rave sur colza (photos Terres Inovia).



Taupins (photos Terres Inovia)

• Grosse altise

Les premiers individus ont été piégés mi-septembre, à la suite de conditions météorologiques plus fraîches. A ce jour, 7 parcelles (Ariège, Haute-Garonne, Gers, Lot-et-Garonne, Tarn) déclarent la présence de grosses altises en faible quantité. Dès lors, on considère que le vol vient de débuter. A ce jour les captures sont de faible intensité. Le suivi du BSV dans la prochaine semaine permettra de se situer vis-à-vis de l'intensité du vol.

• Limaces

Jusqu'à présent, l'activité des limaces était faible, du fait de l'absence des pluies. Attention toutefois, avec les précipitations récentes.

Période de risque : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles compris.

Évaluation du risque : risque faible à nul pour les parcelles ayant dépassé le stade 3 feuilles.

Attention au retour des conditions plus humides dans les parcelles en cours de levée ou toujours dans la période de risque. Bien prendre en compte la présence de résidus en surface (de culture, couvert végétaux, salissement) et la structure du sol dans l'analyse du risque.

Les abeilles butinent, protégeons-les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV sur les abeilles



1. Dans les situations proches de la floraison, en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention "abeille", **autorisé "pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles" et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. Attention, la mention "abeille" sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est **inoffensif** pour les abeilles. Cette mention "abeille" rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoides et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoides en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Afin d'assurer la pollinisation**, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus: téléchargez la plaquette "Les abeilles butinent" et la [note nationale BSV](#).

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Agro d'Oc, Arterris, CAPA, CASCAP, les Chambres d'Agriculture de l'Ariège, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, Epi Salvagnacois, Groupe Caussade, Lycée d'Enseignement Général et Technologique de Toulouse-Auzeville, Qualisol, Terres du Sud, Terres Inovia, Val de Gascogne.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".